

## Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du Samedi 06 février 2021

La lettre de convocation suivante a été adressée à Mesdames et Messieurs les Conseillers le 04 février 2021. Mesdames et Messieurs les Conseillers sont convoqués à la séance ordinaire du Conseil Municipal qui aura lieu le samedi 06 février 2021.

### **ORDRE DU JOUR :**

- I. **APPROBATION DU PV DU 18 décembre 2020**
- II. **POINT SUR LA CRISE SANITAIRE**
- III. **QUESTIONS FINANCIÈRES**
- IV. **QUESTIONS SCOLAIRES**
- V. **URBANISME - ASSAINISSEMENT - ENVIRONNEMENT**
- VI. **PERSONNEL**
- VII. **TRAVAUX – VOIRIE – BATIMENTS COMMUNAUX**
- VIII. **INTERCOMMUNALITÉ**
- IX. **MANIFESTATIONS ET ASSOCIATIONS**
- X. **QUESTIONS - INFORMATIONS DIVERSES**
- XI. **PROCHAINE RÉUNION**

**Présents :** Sylvain BARREAUD, Bernard MOREAU, Cathie GUIBERTEAU, Mathieu BOURRIER, Francis BORDET, Marie NEVEUR, Jeannick GUILLOT, Chantal WALLON PELLO, Stéphane TRIFILETTI, Jérôme TISSIDRE, Olivier BURY, Aline CHIAPPERO.

**Absents excusés :** Fabrice CAZAVANT (pouvoir à Cathie GUIBERTEAU, Laurence PACAUD, Pauline REINACHTER,

**Secrétaire de séance :** Francis BORDET

---

### **I. APPROBATION DU PV DU 18 DECEMBRE 2020**

Le procès-verbal de la réunion du 18 décembre 2020 a été approuvé à l'unanimité avec la remarque suivante : Lors de la formation des élus à laquelle des Conseillers Municipaux ont assisté, il a été précisé que ces derniers ne pouvaient pas exercer la responsabilité de référent RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données).

La désignation du référent RGPD, objet du paragraphe 4, chapitre 10 du compte- rendu du Conseil Municipal du 18 décembre 2020 est donc sans objet.

### **II. POINT SUR LA CRISE SANITAIRE**

Un point a été fait avec la Sous-Préfète :

- Taux d'incidence  
France: 212  
Nouvelle Aquitaine: 170  
Charente-Maritime: 130
- Taux de positivité  
France: 6,8 %  
Nouvelle Aquitaine: 6 %  
Charente-Maritime : 4,3%

180 personnes sont hospitalisées en Charente-Maritime, dont 20 en réanimation et 148 décès sont à déplorer.

166 700 personnes ont été vaccinées en Nouvelle Aquitaine, dont 22 830 en Charente-Maritime.

Pour les Port d'Envallois, les centres de vaccination les plus proches sont le Hall Mendès France à Saintes et Pont l'Abbé d'Arnoult.

Dans l'immédiat, la priorité est à la seconde injection, à effectuer dans un délai de 3 semaines minimum après la première.

Les consignes concernant les gestes barrières et les attitudes à adopter sont toujours d'actualité avec :

- Couvre-feu à 18 h,
- Fermeture des zones commerciales de plus de 20 000 m2,
- 1 client pour 10 m2 pour les commerces de plus de 400 m2.

### III. **QUESTIONS FINANCIÈRES**

#### 1) **Point sur les logements locatifs**

- **Logement du Presbytère :**

Un assistant social de Saint-Porchaire a pris en charge:

- La constitution d'un Dossier d'Acceptation de Logement Social,
- L'intervention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales afin que l'allocation continue à être versée à la Municipalité.

La Municipalité est dans l'obligation d'entamer une procédure d'expulsion, laquelle rendrait le locataire prioritaire pour l'obtention d'un autre logement (Coût pour la Commune : 1500 Euros).

Suite à la visite de la maison, des travaux devront être entrepris avant d'envisager une relocation.

- **Logement derrière le Gabarier :**

La locataire actuelle a donné son préavis pour un départ au 1<sup>er</sup> Mai 2021.

A l'avenir, pour la location de ses logements, la Municipalité envisage de passer par une agence immobilière qui apporterait son concours pour :

- le choix des locataires,
- l'établissement du bail,
- l'état des lieux,
- l'assurance pour pallier aux loyers impayés (2,65 % du montant des loyers).

Il faudrait compter environ 800 € pour l'établissement du contrat.

#### 2) **Subventions aux Associations**

ASSOCIATIONS	2020	2021
ASSOCIATIONS LOCALES	5672	5414
Les Robins du coin (tir à l'arc) En sommeil	0	0
Trial Club	91	91

ACPG (anciens combattants)	100	120
L'Automne (3 <sup>ème</sup> âge)	454	454
APPE Basket	1656	1656
Parents d'élèves	327	327
Chasse	797	797
Fous cavés	501	501
Les Lapidiales	334	334
Pêche	278	278
Raquette Port d'Envalloise	278	278
Echappée Belle (Foyer rural)	278	278
Futsal – Renonciation de l'association	278	0
Piston en fête	150	150
Sol y mar	150	150
Les boulets (création 2021)	néant	0
ASSOCIATIONS A BUT HUMANITAIRE	80	80
SOLCAMPO	80	80
ASSOCIATIONS HORS COMMUNE	1190	570
ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural)	250	250
80€ par élève mineur pour les écoles de musique		
ADMS (école de musique) pas d'élève	80	0
ARIDEM (école de musique St Savinien) 4 élèves	160	320
SAS Solidarité et Patrimoine	700	0
Fédération départementale de Pêche	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>6942</b>	<b>6064</b>

Toutes les subventions d'un montant supérieur ou égal à 350€ feront l'objet de deux versements distincts répartis dans l'année comptable.

Après délibération, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'accorder les subventions ci-dessus.

Un Conseiller Municipal a fait remarquer qu'il s'interrogeait sur le bien-fondé d'attribuer des subventions à des associations dont les activités pourraient nuire à l'environnement (empreinte carbone).

### **3) Demande de subvention les Boulets Port d'Envallois**

La demande de subvention sera prise en compte lorsque l'Association aura organisé une première manifestation et en connaîtra le coût.

### **4) Point sur les demandes de subventions relatives au projet « Aménagement du cœur de Bourg »**

- Fond Européen

Les membres de la commission ont donné, de façon numérisée, leur accord pour le projet.

- Etat

Le dossier est en cours. La réponse est attendue en avril 2021.

- Département

Une demande de subvention concernant l'aménagement du parking et des voiries est en cours.

Dans le cadre de sa régie, le Syndicat Départemental de Voirie est en mesure d'accompagner la Commune en ce qui concerne l'étude archéologique et le choix du maître d'œuvre.

#### **5) Autorisation des dépenses d'investissement avant vote du budget**

Le Maire propose de régler les dépenses d'investissement ci-dessous dans l'attente du vote du budget primitif 2021.

ARTICLE	OBJET DE LA DEPENSE	MONTANT TTC
2121 (op87)	Achat arbres	734.91€

Le Conseil Municipal, après délibération, autorise à l'unanimité le Maire à procéder au mandatement des dépenses d'investissement ci-dessus. Ces dépenses seront incluses au budget primitif 2021.

### **IV. QUESTIONS SCOLAIRES**

#### **1) Situation sanitaire**

Concernant la restauration, l'organisation mise en place est maintenue.

Les mêmes élèves mangent ensemble aux mêmes tables (2 mètres entre les tables) et doivent garder le masque entre chaque plat.

Il est à noter qu'il n'y a pas de cas positif à la Covid actuellement.

#### **2) Situation du personnel**

L'agent, placé en maladie professionnelle depuis décembre 2017, va reprendre ses fonctions après les vacances de février.

Afin d'aménager son poste, un rendez-vous a été organisé avec un ergonome.

La remplaçante va devoir cesser ses fonctions de cantinière et reprendre des activités de garderie et d'entretien.

Il est à noter qu'un agent peut être promu au grade supérieur d'agent 1 ère classe.

Projections sur la rentrée 2021:

- Claudine Varoqui : Petites sections,
- Elsa Véra : Grandes sections,
- Pas de Cours Préparatoire
- Sandrine Charrier : CE1
- Pas de changement à Crazannes.
- 

### **V. URBANISME – ASSAINISSEMENT – ENVIRONNEMENT**

#### **1) Projet d'acquisition de terrains**

Afin d'aménager les abords du lavoir de Saint Saturnin et de la fontaine de la Bonaudrie, la Municipalité a projeté l'acquisition de plusieurs parcelles de terrain :

- La parcelle YI 0081 d'une superficie de 960 m<sup>2</sup> à Saint Saturnin appartenant à Mr et Mme AUDOUIN Bernard et Patricia pour un montant de 500 (cinq cents) euros,

- La parcelle AC 0347 d'une superficie de 1675m<sup>2</sup> à la Bonaudrie appartenant à Mme MOURET Françoise pour un montant de 900 (neuf cents) euros,
- La parcelle YM 0052 d'une superficie de 792m<sup>2</sup> à la Bonaudrie appartenant à Mr RICHE Remy et à Mr RICHE Pascal pour un montant de 400 (quatre cents) euros,

Par ailleurs, madame Porte Jacqueline a adressé un courrier à la Mairie par lequel, elle déclare faire don à la Municipalité de la parcelle YM 0051 à la Bonaudrie d'une superficie de 228m<sup>2</sup>.

Le Maire a pris contact avec l'étude de Maître Olivier LANEUZE, Notaire à Saintes afin que cette dernière informe la Municipalité :

- Du montant des frais d'actes notariés afférents à la vente de chacune de ces parcelles,
- Des documents dont elle aura besoin pour établir les actes de vente.

## **2) Projet d'aménagement du site de la Fontaine de la Bonaudrie**

Deux groupes d'étudiants en seconde année de BTS de paysagistes du Lycée agricole du Petit Chadignac avec leurs enseignants ont été sollicités pour élaborer un projet d'aménagement du site de la fontaine de la Bonaudrie.

Leurs projets seront dans un premier temps présentés à la commission travaux en mars ou avril 2021.

Ils seront retravaillés en tenant compte des remarques et observations et une dernière présentation sera organisée au profit du Conseil Municipal.

Des adultes du Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole (CFPPA) du lycée du Petit Chadignac, spécialisés en élagage, ont également été sollicités pour intervenir sur le site tout en préservant la biodiversité.

Un muralier (meilleur ouvrier de France) est également intervenu afin d'expliquer les techniques de construction de murs en pierres sèches.

## **3) Divagation des chats**

Compte-tenu de la situation ingérable du nombre de chats à la Basse Pommeraie, il a été décidé de les capturer pour les conduire à la SPA. Tous les propriétaires de chats ont été contactés afin de les garder chez eux le temps de la capture qui s'est terminée le 15 février. 6 chats ont été emmenés à la SPA.

## **4) Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE)**

S'agissant de la demande de subvention pour l'aménagement du cœur de bourg la Municipalité a l'obligation de présenter un PAVE dont la réalisation a été confiée au Syndicat de Voirie.

## **5) Convention Life Vison avec la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO)**

La Municipalité a donné son accord et la convention est prête à être signée avec la LPO.

## **6) Extension de périmètre de protection du Château de Panloy**

Suite à la demande de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Nouvelle Aquitaine portant sur l'extension de protection au titre des monuments historiques du château de Panloy, la commission régionale du patrimoine a émis un avis favorable à la proposition d'instruction du dossier et à sa présentation en séance plénière.

Cette extension portera sur un périmètre de 500 mètres autour des écuries classées.

### **7) Collecte et traitement des déchets**

En 2022, la collecte des bios déchets s'effectuera en porte à porte avec un container spécial. L'objectif est de passer de 170 kg de déchets par an et par habitant à 140 kg dans les sacs noirs.

Aujourd'hui, les déchets sont incinérés sans valorisation. Tout l'enjeu consistera à mettre les usines d'incinération aux normes afin de pouvoir réutiliser l'énergie libérée.

### **8) Modification du calendrier de la mise en œuvre de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)**

Le Maire rappelle que le schéma communal de DECI a été réalisé par la RESE et remis à la commune le 03 mars 2020.

Compte tenu des difficultés liées à la crise sanitaire et à l'acquisition de foncier, il apparaît nécessaire de modifier le planning d'exécution de la façon suivante :

- **2022** : La Basse Pommeraie, ZA Les Genêts, les Troquards et la Praire Coût : 32 180 € TTC,
- **2023** : Moulin de Daud, les Varennes, Port à Clou, le Breuil, la Pommeraie des Gaillards Coût : 34 830 € TTC,
- **2024** : Le Priouste, Dreux, la Renardière, les Bidons Coût : 37 882 € TTC,
- **2025** : St James, le Petit Peu, la Raudière, Font Morte Coût : 35 969 € TTC,
- **2026** : Quai de Carénage et Base Nautique, Voie Romaine Coût : 11 614€ TTC,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la modification du planning d'exécution des travaux.

### **9) Numérotation des parcelles**

Le Maire expose la nécessité de mettre à jour régulièrement la numérotation des rues.

Les propositions ci-dessous doivent permettre d'établir des certificats de numérotage qui seront transmis au cadastre accompagnés d'un plan du bâtiment ou le cas échéant, de la parcelle ainsi que de l'adresse à retenir.

PARCELLE	VOIE	NUMERO ATTRIBUE
YI 153	Route du Peu	32
ZI 195	Rue de Port à Clou	13
AC 363	Allée des Marronniers	2 A

Après délibération, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de valider l'attribution de ces nouveaux numéros.

### **10) Situation de la SARL des Canotiers**

Lors du point de situation du 23 janvier entre le Maire, le Conseiller Délégué à la Charente et Mr Luigi Gatineau (SARL les Canotiers), il a été demandé à ce dernier de préciser les actions

qu'il allait mettre en œuvre lors de la saison estivale 2021 pour lutter contre les nuisances sonores et olfactives déplorées en 2020 par le voisinage.

Concernant les nuisances sonores, Mr Gatineau s'est engagé à faire cesser tout bruit à partir de la fin des concerts en nocturne.

S'agissant des nuisances olfactives, Mr Gatineau a déclaré qu'il ne serait pas en mesure d'aménager les cuisines de façon à limiter les odeurs avant le début de la saison prochaine.

Il s'est cependant engagé à faire installer une hotte professionnelle dans les cuisines actuelles.

De façon à montrer au voisinage qu'il avait bien pris en compte les griefs qui lui étaient reprochés, il a été demandé à monsieur Gatineau de ne plus proposer de sardines grillées aux menus du midi et du soir et de limiter les fritures (pommes frites incluses) au menu du soir.

Pour l'accueil des plaisanciers, un pancartage sera conçu en coopération avec Mr Gatineau afin de présenter aux propriétaires des bateaux, les facilités offertes par le Port mais aussi le loyer à acquitter pour bénéficier des services proposés.

### **11) Eclairage public pendant le couvre-feu**

Pendant la période du couvre-feu à 18h, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de couper l'éclairage public à partir de 20h.

## **VI. PERSONNEL**

### **1) Tableau des effectifs**

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**Considérant** le tableau d'avancement 2021,

**Conformément** à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

CADRE OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF REEL	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE (nombre d'heures et minutes)
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>			
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	C2	0	35H00
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	C3	1	35H00
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	C2	1	20H00

Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	C3	0	20H00
FILIERE CULTURELLE			
Adjoint du patrimoine principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C3	1	30H00
Adjoint du patrimoine principal 2 <sup>ème</sup> classe	C2	0	30H00
FILIERE POLICE MUNICIPALE			
Garde champêtre chef principal	C3	1	18H00
FILIERE TECHNIQUE			
Agent de maîtrise principal 2 <sup>ème</sup> classe	C3	2	3 postes à 35H00
Agent de maîtrise principal 2 <sup>ème</sup> classe	C3	1	17H00
Agent de maîtrise	C2	1	3 postes à 35H00
Agent de maîtrise	C2	0	17H00
Adjoint technique	C1	0	09H00
Adjoint technique	C1	0	20h00
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	C2	1	09H00
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	C2	1	20h00

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote ce nouveau tableau des effectifs.

## **2) Personnel saisonnier**

Le Maire informe le Conseil qu'en prévision de la saison estivale et des congés d'été, il est nécessaire d'assurer la surveillance de la baignade et d'assurer la continuité des services administratifs et techniques.

Il peut être fait appel à du personnel saisonnier en application de l'article 3, alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984.

Le Maire propose au Conseil de l'autoriser à recruter des agents saisonniers non-titulaires dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 3 de la loi du 26 janvier 1984 :

- Un surveillant de baignade,
- Un agent d'accueil et d'urbanisme,
- Un agent chargé de la propreté des locaux.

La rémunération s'effectuera par référence aux grilles indiciaires afférentes aux grades correspondant à la filière et variera selon les fonctions, diplômes et l'expérience professionnelle des candidats retenus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à recruter des agents saisonniers en application de l'article 3, alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984.

## **3) Point sur le service civique de la Médiathèque**

La feuille de route a été explicitée à Souella Arrahmane, étudiante à l'université de Poitiers, volontaire en Service Civique.

Dans le cadre des nouvelles missions de la Médiathèque, elle travaille actuellement sur les rendez-vous du numérique et a été inscrite à la formation civique obligatoire.



Afin que les Conseillers Municipaux puissent faire plus ample connaissance avec Souella Arrahmane, il est envisagé de la convier en préambule d'une réunion (Conseil Municipal, commission...).

## **VII. TRAVAUX – VOIRIE – BÂTIMENTS COMMUNAUX**

### **1) Point sur les travaux réalisés par les employés communaux**

Démontage et rangement des décorations de Noël,  
Plantations allée du Priousted, Pré-Valade et Petite Gare,  
Démontage des jeux en bord de Charente, ponçage et remise en peinture,  
Travaux d'entretien au profit des écoles,  
Travaux de mise aux normes des sanitaires de la salle de musique,  
Balayage des caniveaux et trottoirs,  
Interventions diverses relatives aux dernières crues.

Deux agents étaient absents pour raison de congés.

### **2) Travaux de voirie et de sécurité**

Les travaux de renforcement du pont à l'intersection de la D128 et du ruisseau le Péré à Mouilleped débuteront le 2 mars 2021 pour une durée de 300 jours.

Pour faire suite au courrier d'un habitant de Saint James concernant le danger lié à la circulation au carrefour entre la D128 et D127, face à la boulangerie, le Conseil Municipal a étudié plusieurs options afin de remédier à cette situation.

Option 1 : mise en place d'un radar pédagogique, d'une zone 30 avec matérialisation au sol des zones dangereuses.

Option 2 : c'est l'option 1 plus ralentisseurs (coussins berlinois).

Option 3 : réalisation d'un effet plateau par une surélévation de la chaussée.

Option 4 : installation de panneaux Stop en venant de Saintes (juste avant la boulangerie) et de Port d'Envaux (avant le passage piéton) et d'un coussin berlinois en venant de Taillebourg.

Dans un premier temps, le Conseil Municipal à l'unanimité a proposé la mise en place de l'option 1.

### **3) Projet de rénovation de la salle annexe et de la cuisine de la salle Polyvalente**

Ces travaux de rénovation pourraient être réalisés par les employés municipaux.

Le coût du projet comprenant d'une part des travaux d'isolation de la salle annexe et d'autre part l'achat de matériel de cuisine de type professionnel (four, plaque de cuisson, chambre froide, lave-vaisselle...) pourrait se situer entre 25 000 et 30 000 €.

Ces travaux pourraient être soumis à la sollicitation d'une subvention.

### **4) Point sur le projet de la Galaxie des Pierres Levées**

La réalisation de la Galaxie des Pierres Levées va s'effectuer par étapes successives :

- Le champ de mégalithes,
- L'aménagement de la rotonde,
- L'aménagement des accès aux carrières,
- La réalisation du parking.

La livraison du chantier est prévue à l'automne prochain.

Pour pallier au vide que consisterait le départ des statues qui ornent notre village, la Municipalité est en discussion avec l'Association des Lapidiales pour si possible en conserver quelques-unes.

## VIII. INTERCOMMUNALITÉ

Les comptes rendus intégraux des Conseils Communautaires sont consultables sur le site officiel de la Communauté de Commune (CDC) Cœur de Saintonge, onglet CDC, PV et délibérations.

### 1) Comité syndical Syndicat Mixte de bassin Charente Aval (SMCA) du 21 janvier

Le Comité Syndical a réalisé un état des lieux du réseau hydraulique du bassin Charente Aval et a arrêté les financements.

### 2) Commission tourisme de la CDC du 27 janvier 2021

Le Bilan 2020 est très positif en termes de fréquentation.

### 3) Compte-rendu sous bassin Arnoult Bruant du 28 janvier

Le territoire Arnoult Bruant est concerné par 15 zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique et 2 sites Natura 2000, Basse et Moyenne « Vallée de la Charente » qui comprennent de nombreux habitats d'intérêt communautaire.

Selon l'Agence de l'eau Adour Garonne, hormis l'estuaire de la Charente, les masses d'eau sont en état écologique Moyen. Les perturbations principales sont : La teneur en Nitrates, matières organiques et azotées, métaux et pesticides.

En moyenne, 14 millions de m<sup>3</sup> sont prélevés chaque année sur la zone d'étude. 49 % pour l'agriculture, 23 % pour l'alimentation en eau potable et 28 % pour l'industrie. Territoire fortement impacté par les assècs.

Le diagnostic terrain a fait ressortir:

- 18 moulins, 95 plans d'eau, mares ou étangs,
- 150 km de berges dépourvues de ripisylve,
- 93 km de cours d'eau présentant un colmatage important, ce qui perturbe le cycle de vie de la faune aquatique.
- 34 abreuvoirs et 23 rejets pouvant entraîner une dégradation de la qualité de l'eau,
- 45 prélèvements agricoles, 18 prélèvements domestiques et 2 prélèvements industriels,
- 62 % du territoire est à vocation agricole tournée vers les céréales à paille, le maïs et les oléagineux.

D'après le diagnostic, tous les compartiments « Continuité », « Lit mineur », « Débit », « Berges et ripisylve », « Ligne d'eau » et « Annexes et Lit majeur » sont altérés.

## IX. MANIFESTATIONS ET ASSOCIATIONS

### 1) Manifestations de Décembre

Organisations Associations	Manifestations	Dates	Commentaires
-------------------------------	----------------	-------	--------------

Pizzeria	concours du plus « beau moche » pull de Noël	9 au 12/12	Ce concours a rassemblé 13 participants avec des productions originales. Fort de 6 personnes, le jury avait pour charge d'élire les heureux gagnants. Dans la catégorie « adultes » c'est Caroline qui remporte le premier prix. Dans la catégorie « jeunes », Pétronille est l'heureuse élue. Une deuxième édition est prévue en 2021.
----------	--	------------	--

## 2) Manifestations de Janvier et Février

Organisations Associations	Manifestations	Dates	Commentaires
Fous Cavés	Assemblée Générale En Visioconférence	D 31/01	<p><b>Modification des statuts</b> Pour une meilleure gestion des dossiers, les membres du bureau seront en binôme ; Président et co- Président, Secrétaire et co-Secrétaire, Trésorier et co-trésorier. Il a été proposé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le recrutement d'un régisseur professionnel,</li> <li>- d'augmenter la cotisation des adhérents. De 10€ elle passera à 12€. Les modalités de paiement seront précisées ultérieurement.</li> </ul> <p><b>Bilan moral</b> Après l'annonce du gouvernement de suspendre tous les festivals et animations, seule la randonnée gourmande a été maintenue avec 589 participants.</p> <p><b>Bilan financier</b> Il est positif avec un peu moins de 500€ de bénéfice grâce aux subventions perçues en 2020.</p> <p><b>Projets 2021 :</b> Si la crise sanitaire le permet, 2 marches gourmandes, brocante et festival. Le déroulement du prochain festival fait l'objet de concertations au sein du Conseil d'Administration. Une réunion est prévue prochainement.</p>
Médiathèque	Atelier vannerie	S 13/02	Dans le cadre "les Port d'Envallois ont du talent" Monsieur Klein devait faire découvrir son savoir-faire relatif à la vannerie. En raison de la crise sanitaire, cet atelier est reporté à une date ultérieure.
l'Automne	Assemblée Générale	S 20/02	En raison de la crise sanitaire, l'assemblée générale est reportée à une date ultérieure.
Pêche	Assemblée Générale	S 27/02	14h30 : Salle des Fêtes.

## 3) Tombola APE

L'APE, les Mouettes Rieuses, envisage d'organiser une tombola après les vacances scolaires de février 2021 afin de compenser le manque à gagner généré par les annulations des manifestations de fin d'année 2020.

Les exposants du marché de Noël ont été sollicités pour offrir des lots.

## **X. QUESTIONS – INFORMATIONS DIVERSES**

### **1) Contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine**

Un contrôle des eaux sanitaires a été effectué le 04 janvier 2021 dans le Centre Bourg: eau conforme aux valeurs limites de qualité pour l'ensemble des paramètres mesurés.

## **XI. PROCHAINE RÉUNION**

Vendredi 26 février 2021 à 19h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h30.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

BARREAUD

MOREAU

GUIBERTEAU

BOURRIER

BORDET

NEVEUR

GUILLOT

WALLON-PELLO

TRIFILETTI

TISSIDRE

BURY

CHIAPPERO.